

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **GENFIT annonce que son Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation aura lieu le 25 janvier 2021 et informe les porteurs des OCEANES sur certaines modalités de l'Assemblée des Porteurs du 25 janvier 2021**

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 13 janvier 2021 – GENFIT (Nasdaq et Euronext: GNFT)**, société biopharmaceutique de phase avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques et métaboliques (la « **Société** »), annonce aujourd'hui la publication dans l'édition du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 janvier 2021 de son avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera sur deuxième convocation le lundi 25 janvier 2021 à 14h30 (heure de Paris) (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** ») et précise à l'attention des porteurs de ses obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises par la Société le 16 octobre 2017 (les « **OCEANES** »), certaines évolutions relatives aux modalités de participation et de tenue de l'assemblée des porteurs des OCEANES du 25 janvier 2021 à 17h30 (l'« **Assemblée des Porteurs** »).

#### **Assemblée Générale Extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire convoquée, ce jour, n'a pas pu valablement délibérer, faute de quorum qui s'est établi à 20,63 %. Pour rappel, le quorum requis pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse valablement délibérer sur deuxième convocation est de 20 %. Conformément aux articles R.225-77 et R.225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société, les votes électroniques et les mandats donnés pour l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation restent valables pour l'Assemblée Générale Extraordinaire sur seconde convocation convoquée le 25 janvier 2021 à 14h30 sur le même ordre du jour dès lors que l'inscription comptable des actions est maintenue.

**Les actionnaires peuvent encore envoyer leur procuration ou voter par correspondance jusqu'au 21 janvier 2021, à zéro heures (minuit), heure de Paris et pourront voter électroniquement via la plateforme Votaccess à partir du 14 janvier 2021 et jusqu'au 24 janvier 2021 à 15 heures, heure de Paris.**

La Société indique qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, dont la durée d'application a été prorogée et le contenu a été modifié par l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, et aux dispositions du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant prorogation et modification du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (le « **Décret** »), cette

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra à huis-clos à son siège social situé sur le Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée à Loos (59120) sur le même ordre du jour que l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2021. Le texte des projets de résolutions qui a été proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2021 demeure inchangé.

Le descriptif des modalités qui permettront aux actionnaires de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 en dépit de ces mesures exceptionnelles afin de respecter les contraintes réglementaires et de préserver la santé de chacun est exposé dans la seconde partie de l'avis de seconde convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 janvier 2021 sous le numéro 6 et sur le site internet de la Société dans la rubrique Investisseurs & Médias (<https://ir.genfit.com/fr/informations-financieres/assemblee-generale-des-actionnaires>).

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera présidée par Monsieur Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et conformément aux dispositions du Décret, la Société a désigné en qualité de scrutateurs : Biotech Avenir et l'Université de Lille, qui ont accepté ces fonctions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera retransmise en direct en format audio sur le site internet de la Société (<https://ir.genfit.com/fr>) et une rediffusion sera disponible depuis notre site web Investisseurs <https://ir.genfit.com/fr>, dans la section « événements » et sur la page « Assemblée Générale des actionnaires », dans l'onglet « Données financières », dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La retransmission en français sera disponible en composant le +1 212 999 6659 (France), +1 212 999 6659 (U.S.), +44 (0) 33 0551 0200 (Royaume-Uni) environ cinq minutes avant le début de l'Assemblée (mot de passe : GENFIT).

### **Assemblée des Porteurs**

- **Modalités de participation à l'Assemblée des Porteurs**

A la suite de la publication du Décret, la Société précise dans ce communiqué les modalités l'Assemblée des Porteurs (représentation par un mandataire, questions écrites, composition du bureau et retransmission) qui viennent compléter celles présentées dans l'avis publié aux Bulletins des Annonces Légales Obligatoires, n°151 en date du 16 décembre 2020.

La Société rappelle que dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et en application des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que à l'Assemblée des Porteurs se tiendra à huis-clos au siège social situé sur le Parc

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée à Loos (59120) hors la présence des porteurs des OCEANES et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

### ▪ **Modalités de représentation par un mandataire à l'Assemblée des Porteurs**

Conformément au Décret, il est précisé que chaque porteur d'OCEANES ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, doit notifier sa désignation, et peut également la révoquer jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée des Porteurs soit au plus tard le jeudi 21 janvier 2021, à zéro heure (minuit), heure de Paris. Le mandataire doit adresser son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, à BNP Paribas Securities Services, par message électronique à l'adresse suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com).

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « *En qualité de mandataire* », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le formulaire « *Voting Form* ». Le mandataire doit joindre une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Conformément au Décret, pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée des Porteurs, soit le jeudi 21 janvier 2021, à zéro heure (minuit), heure de Paris.

Conformément aux dispositions du Décret, chaque porteur d'OCEANES ayant déjà voté par correspondance, donné pouvoir au président de l'Assemblée des Porteurs, ou donné pouvoir à un tiers peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée des Porteurs sous réserve que la nouvelle instruction émise par ce porteur parvienne à la Société (i) selon les modalités et délais précisés dans le présent communiqué s'agissant des pouvoirs donnés aux tiers, et (ii) selon les modalités et délais légaux tels que précisés dans l'avis de convocation disponible sur le site Internet de la Société s'agissant des votes par correspondance ou des pouvoirs au président de l'Assemblée des Porteurs. Ses premières instructions seront alors révoquées.

### ▪ **Questions écrites à l'Assemblée des Porteurs**

Les porteurs des OCEANES sont invités à adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard jusqu'à la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée des Porteurs, soit le 23 janvier 2021. Les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site Internet de la Société dès que possible à l'issue de l'Assemblée des Porteurs, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de cette Assemblée des Porteurs.

### ▪ **Composition du bureau de l'Assemblée des Porteurs**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée des Porteurs sera présidée par Monsieur Edouard Narboux, Aether Financial Services, représentant de la masse des porteurs des OCEANEs.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et conformément aux dispositions du Décret, la Société a désigné en qualité de scrutateurs : Syquant Capital et Polar Capital, qui ont accepté ces fonctions.

▪ **Modalités d'accès à la retransmission de l'Assemblée des Porteurs**

L'Assemblée des Porteurs sera retransmise en direct en format audio sur le site internet de la Société (<https://ir.genfit.com/fr>) et une rediffusion sera disponible depuis notre site web Investisseurs <https://ir.genfit.com/fr>, dans la section « événements » et sur la page « Assemblée Générale des actionnaires », dans l'onglet « Données financières », dès que possible à l'issue de l'Assemblée des Porteurs, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de cette Assemblée des Porteurs.

La retransmission sera disponible en composant le +1 212 999 6659 (France), +1 212 999 6659 (U.S.), +44 (0) 33 0551 0200 (Royaume-Uni) environ cinq minutes avant le début de l'Assemblée (mot de passe : GENFIT).

### À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies cholestatiques et métaboliques chroniques du foie. GENFIT est pionnier dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires, fort d'une histoire riche et d'un solide héritage scientifique de près de deux décennies. GENFIT recrute actuellement des patients pour ELATIVE™, un essai clinique de Phase 3 évaluant elafibranor dans la cholangite biliaire primitive (PBC). Abordant la prise en charge clinique des patients atteints de maladies hépatiques à travers une approche intégrée, GENFIT développe également NIS4™, une technologie nouvelle de diagnostic visant à faciliter l'identification des patients atteints de NASH « à risque ». NIS4™ fait l'objet d'un accord de licence à la Société LabCorp® pour le développement et la commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'un test diagnostique moléculaire sanguin basé sur cette technologie. GENFIT est installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (États-Unis). GENFIT est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AVERTISSEMENT

Ce communiqué n'est pas une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à notre capacité à renégocier les modalités de nos OCEANes et au fait que les termes définitifs de ce projet de négociation soient approuvés par notre assemblée générale des actionnaires et par l'assemblée des porteurs d'OCEANes. L'utilisation de certains mots, comme tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », « permettre », « viser », « encourager », « être confiant » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au Chapitre 2 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503, ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risque » de de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-0503-A01, disponibles sur les sites Internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commissions (« SEC ») américaine, y compris le Rapport Annuel Form 20-F déposé auprès de la SEC le 27 mai 2020. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTACT GENFIT

#### GENFIT | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | [investors@genfit.com](mailto:investors@genfit.com)

#### RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | [barabian@ulyse-communication.com](mailto:barabian@ulyse-communication.com)

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | [helene.lavin@genfit.com](mailto:helene.lavin@genfit.com)